



La filière de l'éolien flottant voit son budget alourdi en raison des surcoûts liés à l'inflation subis par les fournisseurs. Photo Sipa

Eolien flottant : EDF, Engie et Qair demandent l'aide de l'Etat

ÉNERGIE

Les porteurs des projets pilotes en Méditerranée veulent obtenir une indexation des tarifs sur l'inflation.

Sharon Wajsbrot

Jusqu'alors immunisée face aux difficultés de l'éolien en mer, victime de surcoûts en cascade, la France est en passe d'être rattrapée par le phénomène. Selon nos informations, les trois porteurs de projets pilotes, qui doivent mettre en mer les premières éoliennes flottantes françaises, EDF, Engie et le développeur éolien Qair ont tiré la sonnette d'alarme dans un courrier adressé aux pouvoirs publics, fin février.

Pointant des surcoûts majeurs subis par leurs fournisseurs qui

leur sont répercutés, les porteurs de projets demandent en « urgence » à l'Etat de leur « accorder une nécessaire indexation de leur tarif d'achat d'électricité » pour compenser l'envolée de leurs coûts, une mesure jugée indispensable pour « sauver la filière ».

Pour Laurent Vergnet, le directeur de la division éolien offshore de Qair France, chargé du projet Eolmed qui prévoit l'installation de trois éoliennes flottantes au large de Gruissan, en Méditerranée, d'ici à 2025, cette demande est légitime dans la mesure où les tarifs garantis par l'Etat aux autres parcs éoliens commerciaux sont eux, bien indexés sur l'inflation.

« Nous demandons à l'Etat une indexation des tarifs, comme ce qui est prévu pour l'ensemble des autres parcs en mer », plaide ce dernier. Pour le projet Eolmed, le cumul de l'envolée des coûts de l'acier, de l'inflation liée au Covid-19 et à la guerre en Ukraine, mais aussi des surcoûts liés à la faillite du turbinier Senvion, initialement chargé du

projet, a fait flamber le budget du projet. Ce dernier est désormais de 320 millions d'euros, contre 252 millions prévus au départ.

« Nous poursuivons le projet, mais nous appliquerons les contrats tels qu'ils sont prévus. Nos fournisseurs nous ont déjà fait part de la nécessité d'augmenter leurs tarifs, mais nous ne serons pas en capacité de suivre », met en garde Laurent Vergnet. Autrement dit, l'avenir du projet pourrait être compromis.

Fin de non-recevoir de l'Etat
Qu'en est-il pour les autres fermes pilotes ? Pour le moment les travaux se poursuivent, mais chez Engie, on dit prêter une attention particulière à la rentabilité du projet qui s'est dégradée. Chez EDF, la mise en service est néanmoins prévue cette année.

Bénéficiaires de subventions de l'Ademe et de tarifs de rachat de l'électricité garantis par l'Etat de 240 euros le mégawattheure (MWh), soit près de deux fois le prix maximal attendu pour la première

ferme éolienne flottante commerciale qui doit être attribuée très prochainement en France, ces demandes ont reçu, jusqu'à présent, une fin de non-recevoir de l'Etat.

« Les développeurs sélectionnés l'ont été sur une base concurrentielle ce qui empêche une telle réévaluation des tarifs », met en avant une source, au sein des pouvoirs publics, qui n'occulte pas le risque de l'arrêt de certains projets. Ce ne serait pas une première. Face à la hausse des coûts et à la chute de la rentabilité espérée, le pétrolier Shell, également sélectionné pour développer une ferme pilote au large de Belle-Ile-en-Mer, a jeté l'éponge en 2022. Attribués en 2016, ces projets pilotes visaient à éprouver la technologie éolienne flottante, encore émergente mais pleine de promesse en France. Ils visaient aussi à construire les compétences industrielles et les infrastructures portuaires spécifiques à l'éolien flottant qui seront essentielles pour espérer passer à l'échelle industrielle. ■